



COMMUNIQUE DE PRESSE
Paris, le 22 février 2023

Salon de l'agriculture 2023 : la parole aux 4 Meilleurs apprentis de France médaillés « MOF* » dans nos secteurs

Pour valoriser l'excellence de l'apprentissage et le mérite, OCAPIAT réunira au salon de l'agriculture 4 des meilleurs apprentis de France dans les secteurs du périmètre de l'OPCO. Ils seront accompagnés de leurs entreprises et CFA. Nous serions ravis de vous y retrouver, Porte de Versailles, Hall 4, sur l'Agora du stand Agri'Recrute, le mercredi 1^{er} mars de 14H30 à 16H00.

Les 4 Meilleurs apprentis de France attendus sont :

1. **Margot Blin** : Titre professionnel d'Animateur équestre en cours de préparation au **CFA Agri Campus Laval**, déjà titulaire d'un baccalauréat professionnel Conduite et gestion d'une entreprise hippique.
2. **Nicolas Duclos** : Brevet professionnel Aménagement paysager en cours de préparation au **CFPPA campus Vert d'Azur d'Antibes/ CFA RAP PACA.**
3. **Lucas Debarre** : Baccalauréat professionnel Aménagement paysager en cours de préparation à la **Maison Familiale Rurale (MFR)/CFA de Mauléon.**
4. **Benjamin Bourreau** : Certificat de spécialisation option constructions paysagères en cours de préparation au **Lycée agricole Le Fresne CFPPA d'Angers**, et déjà titulaire d'un baccalauréat professionnel aménagement paysager.

*MOF : meilleurs ouvriers de France au niveau national, médaillés en 2022



ANNEXE

Chiffres clés Apprentissage OCAPIAT au 24.02.2023

Depuis 2020, OCAPIAT a financé 137 490 nouveaux contrats d'apprentissage, ce qui correspond à presque 2 milliards d'euros engagés avec un taux de croissance de 24 % des contrats d'apprentissage engagés entre 2020 et 2022.

En 2022 :

50 985 contrats financés pour le compte de 29 951 entreprises

- dont 82 % de moins de 11 salariés
- dont 47 % du secteur de la production agricole et des paysages.

Actuellement : 99 % des contrats d'apprentissage arrivent dématérialisés avec une fiabilité augmentée ainsi qu'un règlement accéléré.

Il faut savoir que les petites structures ne sont pas équipées de service ressources humaines, le rôle de l'OPCO est donc de faciliter le travail administratif et le recrutement pour rassurer les entrepreneurs dont les besoins sont avérés.

Profil des apprentis OCAPIAT (sexe, âge) :

Tous secteurs confondus sur 50 branches professionnelles : 67 % de garçons.

Les effectifs féminins ont progressé de 4,5 % depuis 2020.

Pour la seule production agricole, il y a 80 % d'apprentis de sexe masculin et 91 % sont dans les entreprises de paysage.

- 31 % des apprentis ont moins 18 ans (47 % dans les secteurs de la production et du paysage).
- 62 % des apprentis ont entre 18 et 26 ans (48 % dans les secteurs de la production et du paysage).

Les candidats les plus jeunes sont les plus enclins à la rupture de contrat et demandent un accompagnement plus étroit de la part du maître d'apprentissage et du CFA.

Répartition par niveau de formation suivi :

Les apprentis couverts par OCAPIAT suivent des formations de tous les niveaux. Il y a bien souvent poursuite d'étude à l'issue du baccalauréat vers les BTS, Licences professionnelles et CS (certificats de spécialisation).

Niveau 3 (CAP) : 23 %

Niveau 4 (Bac pro et BP) : 27 %

Niveau 5 (Bac + 2) : 23 %

Niveau 6 et 7 : 26 %

Les titres de CAPA métiers de l'agriculture et CAP jardiniers paysagistes représentent 10 % des contrats d'apprentissage.

Apprentis en situation de handicap

2,2 % d'apprentis en situation de handicap.



A PROPOS D'OCAPIAT

OCAPIAT est l'un des opérateurs de compétences (OPCO) créés par la loi Pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018. OCAPIAT s'inscrit dans une logique de filière économique, complémentaire voire interdépendante ancrée dans les territoires. L'Opco couvre la Coopération agricole, l'Agriculture, la Pêche, l'Industrie Agroalimentaire et les Territoires.

La filière agricole recouvre la production agricole, le paysage (jardins espaces verts), la forêt, les entrepreneurs des territoires, les CUMA, les Chambres d'agriculture, etc.

La filière alimentaire recouvre des secteurs variés :

- les Industries alimentaires
- la Coopération agricole et les familles associées
- le Commerce agricole.

La filière pêche recouvre l'aquaculture, les cultures marines, la pêche maritime et la coopération maritime.

OCAPIAT couvre également les entreprises de services dans les territoires, dont les caisses régionales du Crédit Agricole, Groupama, la MSA (Mutualité sociale agricole), les MFR (Maisons familiales rurales).

Chiffres clés 2021 diffusés en octobre 2022 (cf rapport d'activité)

Avec plus de 185 000 entreprises représentant 1,28 million de salariés dans son champ professionnel, et 6 873 travailleurs non-salariés de la filière pêche et cultures marines, OCAPIAT se caractérise par trois éléments clés :

- 50 branches professionnelles
- 98 % d'entreprises de moins de 50 salariés (et 93,5 % de moins de 11 salariés)
- 2 % d'entreprises de plus de 50 salariés employant 54 % des salariés du champ professionnel d'OCAPIAT.

Part des secteurs en nombre d'entreprises (%) :

- 91 % des entreprises relèvent du secteur de l'interbranches agricoles
- 8 % des entreprises relèvent du secteur alimentaire
- 1 % des entreprises relèvent du secteur Pêche, cultures marines et coopération maritime, sans compter les presque 7000 travailleurs non salariés.

S'y ajoutent environ 100 000 très petites entreprises sans salarié, susceptibles de recruter un(e) alternant(e) ou un autre salarié.

En savoir plus : www.ocapiat.fr + <https://www.ocapiat.fr/capverslalternance/>
Plaquette de présentation (missions, branches adhérentes, offre de services...).

**Contact presse / S. Defrémont port : 07 81 97 58 21 ou L. Jamet à
presse@ocapiat.fr**